











Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2021/2115(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Service européen pour l'action extérieure		
Sujet 8.70.03.10 Décharge 2020		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Contrôle budgétaire		12/07/2021
		 GARCÍA MUÑOZ Isabel	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 LENAERS Jeroen	
	 MITUA Alin		
	 PEKSA Mikuláš		
	 KUHS Joachim		
	 FLANAGAN Luke Ming		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	 Affaires étrangères		14/07/2021
	 Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
30/06/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0381	Résumé
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2022	Vote en commission		
28/03/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0065/2022	

04/05/2022	Débat en plénière		
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0153/2022	Résumé
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2021/2115(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/06629

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2021)0381	30/06/2021	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0043/2022 JO C 430 25.10.2021, p. 0007	25/10/2021	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE699.078	17/12/2021	EP	
Avis de la commission	AFET	PE699.319	25/01/2022	EP	
Amendements déposés en commission		PE703.193	01/02/2022	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06001/2022	03/03/2022	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0065/2022	28/03/2022	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0153/2022	04/05/2022	EP	Résumé

Acte final

Budget 2022/1711
[JO L 258 05.10.2022, p. 0151](#)

Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Service européen pour l'action extérieure

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes consolidés de l'UE pour l'exercice 2020, dans le cadre de la procédure de décharge.

Analyse des comptes des institutions de l'UE: Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

Les comptes annuels consolidés de l'Union européenne 2020 contiennent des informations financières relatives aux activités de l'année, à l'actif et au passif, aux recettes et aux dépenses des institutions, agences et autres organes de l'UE. Elles sont produites conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public.

La décharge est une décision du Parlement qui reflète ses conclusions au terme d'un processus, la procédure de décharge, sur la manière dont la Commission (et d'autres institutions et organes) s'est acquittée de sa tâche d'exécution du budget de l'UE.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration d'assurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

Exécution des crédits du SEAE pour l'exercice 2020

Le budget initial pour 2020 approuvé par l'autorité budgétaire était de 731,1 millions d'euros, soit une augmentation de 5,2% par rapport à 2019. Ce montant a été réparti entre :

- le budget du siège (276,3 millions EUR): 62,3% de ce budget (172,1 millions EUR) ont été alloués au paiement des salaires et autres droits du personnel statutaire et externe. Les autres coûts importants du budget concernent les bâtiments et les frais connexes (15%, soit 42,2 millions d'euros) et les systèmes informatiques (y compris les systèmes d'information classifiés), les équipements et le mobilier avec 18%, soit 48,5 millions d'euros ;

- le budget des délégations (454,7 millions d'euros): ce montant a été réparti entre 132,3 millions d'euros (29,1%) pour les rémunérations et les droits du personnel statutaire, 79,4 millions d'euros (17,5%) pour le personnel externe et les services extérieurs, 33,9 millions d'euros (7,5%) pour les autres dépenses liées au personnel, 162,6 millions d'euros (35,7%) pour les bâtiments et les coûts associés et 46,5 millions d'euros (10,2%) pour les autres dépenses administratives.

En plus de son propre budget, le SEAE a également disposé d'un montant de 212,4 millions d'euros (y compris les recettes affectées et les montants reportés) provenant de la Commission pour couvrir les coûts administratifs du personnel de la Commission travaillant dans les délégations de l'UE.

Les activités du SEAE en 2020 ont été marquées par :

- la poursuite d'un environnement sécuritaire difficile affectant plusieurs domaines de travail dans le cadre de troubles civils et d'agitation politique en raison de l'intensification des conflits ou des processus électoraux;

- la pandémie COVID-19 qui a entraîné une situation particulière pour l'ensemble de l'institution et a eu un impact important sur les opérations du siège et des délégations de l'UE. Le SEAE a mis en œuvre la communication conjointe sur la réponse globale de l'UE au COVID-19 et le programme «Team Europe» avec les États membres. Il a contribué à répondre aux besoins urgents découlant de la crise par une réponse humanitaire d'urgence, un soutien au renforcement des systèmes de santé et des capacités de recherche, ainsi qu'à la prise en charge des conséquences socio-économiques. En mobilisant tous les programmes de coopération existants et en réorientant les ressources financières existantes, Team Europe a mobilisé plus de 38 milliards d'euros de soutien aux pays partenaires, avec plus de 50 % des fonds versés en 2020. Un accent particulier a été mis sur les pays partenaires les plus vulnérables et les populations fragiles, notamment dans le voisinage, en Afrique et dans les Balkans occidentaux, mais aussi au Moyen-Orient, dans certaines parties de l'Asie et du Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes;

- la contribution du SEAE aux efforts déployés au niveau multilatéral. L'UE a œuvré pour obtenir des financements et des engagements dans le monde entier en faveur de l'accès universel à la prévention, au diagnostic et au traitement contre le COVID-19, notamment par le biais de la conférence des donateurs pour la réponse mondiale au coronavirus. Elle a promis 1,4 milliard d'euros à ce pilier de la réponse au COVID-19 sous forme de subventions et de garanties. Team Europe a contribué à hauteur de 850 millions d'euros à COVAX, l'initiative mondiale en matière de vaccins;

- la HR/VP a soutenu le rapatriement des citoyens européens bloqués. Grâce à l'action coordonnée du SEAE et des délégations de l'UE, plus de 625.000 ressortissants européens ont été rapatriés entre janvier et mai 2020;

- une perturbation sans précédent de l'exécution du budget 2020 causée par la pandémie;

- la délégation de l'UE en Chine a organisé l'évacuation volontaire du personnel expatrié non essentiel et/ou des membres de leur famille ;

- le retrait par le SEAE des décisions d'évacuation en Irak, en Haïti et en Afghanistan après un renforcement significatif de la sécurité de ces délégations.

Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Service européen pour l'action extérieure

Le Parlement européen a décidé par 555 voix pour, 83 contre et 6 abstentions, de donner décharge au haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour l'exercice 2020.

Le Parlement a constaté que la Cour des comptes n'a relevé aucune déficience notable au sein du SEAE lors de sa vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics. Sur la base de ses travaux d'audit, la Cour a conclu que les paiements relatifs aux dépenses administratives des institutions, y compris le SEAE, pour l'exercice 2020 étaient, dans leur ensemble, exempts de tout reproche significatif. Aucun problème spécifique lié à la régularité des opérations n'a été identifié.

Dans sa résolution, adoptée par 545 voix pour, 84 contre et 12 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes.

Gestion budgétaire et financière

Le budget du SEAE pour 2020 était de 731.000.000 EUR (soit une augmentation de 5,2% par rapport au budget pour 2019, qui était de 694.800.000 EUR), répartis de la façon suivante: 276.300.000 EUR pour le siège et 454.700.000 EUR pour les délégations. Outre son propre budget, le SEAE a également disposé d'un montant de 212.400.000 EUR de la Commission pour couvrir les frais administratifs de son personnel travaillant dans les délégations.

Dans l'ensemble, en 2020, le SEAE a engagé 934.400.000 EUR, soit 90% du budget disponible de l'année. L'exécution totale des paiements s'est élevée à 919.200.000 EUR, soit 79% des crédits de paiement disponibles. Globalement, le budget définitif du SEAE pour 2020 a enregistré un taux d'exécution des engagements de 95,0% et un taux d'exécution des paiements de 82,3%, contre respectivement 99,94% et 87,9% en 2019.

Au cours de l'année 2020, en raison de la pandémie, le changement d'intensité des activités du SEAE s'est traduit par des virements, notamment des lignes budgétaires relatives aux ressources humaines et aux missions vers les lignes budgétaires relatives à l'informatique, qui ont été efficaces et axés sur les résultats.

Ressources humaines, égalité et bien-être du personnel

Globalement, le SEAE comptait 4.643 employés en 2020 (contre 4.474 en 2019). Dans l'ensemble, un total de 2.286 membres du personnel travaillaient au siège et 2.357 dans les délégations. Le Parlement a souligné le taux élevé d'occupation des postes, en particulier dans les délégations, et un taux légèrement inférieur au siège.

Dans un environnement international instable, le Parlement a noté que le renforcement du rôle du SEAE face à de nouveaux enjeux tels que la désinformation devait s'accompagner d'une augmentation correspondante des effectifs. Il a soutenu l'appel du SEAE en faveur de ressources humaines suffisantes afin d'assurer l'efficacité de l'action de l'Union en tant qu'acteur mondial.

Le Parlement s'est félicité qu'à la fin de l'année 2020, la représentation générale des sexes était presque équilibrée, les femmes représentant 48,65 % du personnel. Il a salué le fait que la tendance à la hausse de la proportion de femmes accédant à des postes de direction s'est poursuivie en 2020, les femmes représentant 27,3% des cadres supérieurs et 33,2% des cadres intermédiaires. Il a déploré que seuls 27,4% des postes de chefs de délégation en 2020 aient été occupés par des femmes.

Préoccupés par le déséquilibre entre les sexes dans les candidatures aux postes de direction, les députés ont invité le SEAE à explorer des stratégies visant à encourager et à faciliter les candidatures féminines aux postes de direction. Ils ont encouragé le SEAE à mieux promouvoir les possibilités de carrière qu'il offre et les postes à pourvoir auprès des diplomates nationaux, des professionnels des études internationales, du monde universitaire et de la société civile.

Le Parlement a fait une nouvelle fois part de sa préoccupation face à la représentation géographique du personnel du SEAE, en particulier en ce qui concerne les postes de chefs de délégation et de direction intermédiaire et supérieure. Soulignant l'importance d'assurer une représentation équilibrée des pays qui ont rejoint l'Union après 2004 ou plus tard (UE13), il a invité le SEAE à réaliser des progrès significatifs afin de parvenir à une représentation équilibrée des États membres.

Les députés se sont félicités qu'en 2020, le SEAE ait lancé sa toute première formation obligatoire pour les cadres sur la manière de créer un environnement de travail exempt de harcèlement.

Cadre éthique et transparence

Le Parlement a salué l'adoption du régime mondial de sanctions de l'Union européenne en matière de droits de l'homme en décembre 2020 et l'adoption du nouveau plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour la période 2020-2024.

Les députés ont invité le SEAE à contrôler les postes des anciens chefs de délégation, compte tenu de leur rôle et de leurs fonctions politiques sensibles dans les pays hôtes, et à continuer de surveiller l'activité professionnelle des anciens hauts fonctionnaires jusqu'à la fin du délai de carence obligatoire. Ils ont invité le SEAE à demander systématiquement des informations sur les fonctions que les membres du personnel de direction supérieure qui quittent leur poste envisagent d'exercer.

Le Parlement estime que les normes éthiques les plus élevées devraient être appliquées pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts, en particulier en ce qui concerne les chefs de délégation. Il a encouragé le SEAE à adhérer au registre de transparence, sur la base d'un accord de niveau de service, afin d'améliorer la transparence en rendant publiques toutes les réunions avec l'ensemble des groupes de pression qui tentent d'influencer les processus de mise en œuvre des politiques des institutions de l'Union.

Bâtiments et sécurité

Reconnaissant la complexité de la gestion des bâtiments du SEAE, le Parlement a observé que les projets d'aménagement de bureaux réalisés par le SEAE en 2020 ont introduit pour la plupart des espaces collaboratifs tout en respectant les directives en matière de distanciation sociale instaurées en raison de la pandémie de COVID-19.

Le SEAE gère 178 immeubles de bureaux dans les délégations, ce qui représente une surface totale de 275.000 m². Le coût annuel des biens immobiliers loués pour les délégations s'élève à 61.800.000 EUR. À la fin de l'année 2020, le SEAE gérait 148 résidences pour les chefs de délégation, d'une surface totale de 84.000 m². Le Parlement a soutenu le SEAE dans ses efforts pour accroître l'utilisation des co-implantations dans ses délégations, qui a plus que quadruplé au cours des cinq dernières années, et représente 7% de la surface totale des bureaux.

Le Parlement a souligné que pendant la pandémie de COVID-19, les institutions de l'Union ont observé une augmentation de 600% des cyberattaques. Il a soutenu le SEAE dans le renforcement de ses mesures de sécurité protégeant à la fois les membres du personnel et son infrastructure numérique contre les menaces et les attaques extérieures. Le SEAE a consacré aux services de sécurité un budget total de 65.600.000 EUR pour 2020.

Pandémie de COVID-19

Le Parlement souligne que le SEAE a été en mesure d'assurer la continuité de ses activités et la bonne gestion financière de ses opérations sans avoir connu de problème important au cours de la période de pandémie de COVID-19.

Les députés ont félicité le SEAE pour le rôle crucial qu'il a joué dans le cadre de l'action d'urgence majeure visant à rapatrier plus de 600.000 citoyens de l'Union européenne bloqués dans le monde, tout en contribuant à la mise en place de l'opération humanitaire et d'assistance à grande échelle «Équipe Europe» qui a mobilisé plus de 38 milliards d'EUR de soutien aux pays partenaires et qui a contribué à hauteur de 850.000.000 EUR à COVAX, l'initiative mondiale de distribution de vaccins.